

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 avril 2022

Action Logement présente son bilan d'intervention dans le cadre du Programme national Action Cœur de Ville

Au 31 mars 2022, c'est une offre nouvelle de 15 200 logements qu'Action Logement propose dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville (ACV). Le Groupe paritaire est associé à l'Etat, à la Banque des Territoires et à l'ANAH pour mettre en œuvre ce dispositif dédié à la revitalisation de 222 territoires. Depuis 2018, Action Logement, en lien étroit avec les élus de ces collectivités, a engagé 857 millions d'euros au bénéfice du logement abordable dans les centres de ces villes moyennes, ce qui représente, tous financements confondus, une mobilisation de 2,5 milliards d'euros en faveur des bailleurs et des salariés.

Pour la période 2018-2022, ce programme a été doté de 5 milliards d'euros par ces différents acteurs, dont 1,5 milliard d'euros par Action Logement, engagés sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés, pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes. La prolongation du programme jusqu'en 2026 a été annoncée en juillet 2021 dont les conditions seront définies dans le cadre de la négociation de la Convention quinquennale 2023-2027.

En 2021, l'accélération des opérations permet de mesurer les effets tangibles des interventions d'Action Logement pour la réussite du programme. Dans le cadre d'un partenariat fructueux avec les collectivités locales et grâce à des opérations qualitatives, les logements produits permettent de proposer des solutions attractives aux salariés au plus près des bassins d'emploi et ainsi de faire revenir des ménages d'actifs dans les centres-villes à travers 740 opérations.

Le programme Action Cœur de Ville amorce une réelle redynamisation dans les 222 villes, dans lesquelles toutes aides confondues, Action Logement a investi 2,5 Mds€.

Caractéristiques des réalisations d'Action Logement

- Une offre diversifiée : 55 % de l'offre financée concernent l'accession sociale à la propriété, des logements à loyers intermédiaires ou locatifs privés, et constituent ainsi un facteur de mixité sociale.
- Un accompagnement des territoires dits « détendus » pour renforcer leur attractivité : 74 % des financements sont concentrés dans les zones B2 et C.
- Une intervention prioritaire sur le bâti existant, dans un tissu urbanisé, élément de sobriété foncière : 62 % sont des opérations d'acquisition-amélioration ou réhabilitation, 20 % sont des opérations de démolition donnant lieu à des reconstructions.
- Un financement exigeant pour des opérations qualitatives : 18 % des opérations du parc social font l'objet d'une certification de performance environnementale.
- Une action sur-mesure, en diffus : tous parcs confondus, la taille moyenne des opérations est de 14 logements, dont 36 % de T2, particulièrement adaptés aux jeunes actifs.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.



CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Le programme national « Action Cœur de Ville » permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des

territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

Pour la période 2018-2022, ce programme a été doté de 5 milliards d'euros par différents acteurs, dont 1,5 milliard d'euros par Action Logement, engagés sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes. La prolongation du programme jusqu'en 2026 a été annoncée en juillet 2021 dans des conditions qui restent à définir. Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre : [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) - [in Action Logement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) - [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

CONTACTS PRESSE

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net